



MANUEL  
ÉVÉNEMENTS DE LA SÉRIE APTS

---

INTRODUCTION	3
STRUCTURE DE TRAVAIL	3
COORDONNATEURS D'ÉVÉNEMENTS	4
ORGANISMES DE SANCTION	4
À PROPOS DE LA SÉRIE APTS	5
Disciplines admissibles :	5
Catégories admissibles :	5
Catégories de vitesse – Snowboardcross et snowboard alpin	6
Catégories Park & Pipe - Slopestyle, demi-lune, Big Air ***	6
Division para-snowboard	7
RESPONSABILITÉS DE L'APTS ORGANISATRICE	7
Guide de l'événement	8
Billets de remontées mécaniques	8
Exigences en matière de calendrier	8
Prix	8
Remise des prix	8
SÉCURITÉ	9
Plan médical de la compétition	9
Politique de gestion des risques	9
Casque pendant les compétitions	9
Rapport et/ou dégagement en cas d'accidents, d'incidents et autorisation médicale	9
INSCRIPTION ET ADHÉSION	9
Exigences pour les athlètes	10
Exigences pour les entraîneurs	11
Adhésion des officiels et des juges	11
PERSONNEL CLÉ DE L'ÉVÉNEMENT, EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES	12
ADMINISTRATION DE L'ÉVÉNEMENT	15
Bureau de l'événement	15
Réunions des entraîneurs	15
Liste de départ	15

Résultats et distribution	15
Communication d'informations officielles	16
PÉNALITÉS, DISQUALIFICATION, CONTESTATIONS ET SANCTIONS	16
Coût pour la contestation	16
Formes de contestation	17
Règlement des contestations	17
EXIGENCES DU TERRAIN	18
COORDONNÉES	19
Comité des officiels   officials@csf.ca	19

## INTRODUCTION

---

Ce manuel fournit toute l'information nécessaire à l'organisation des événements du stade 4 « S'entraîner à entraîner ». Au besoin, Canada Snowboard peut fournir de plus amples renseignements concernant tout sujet énuméré dans le présent document.

Le comité organisateur local des événements de la série APTS doit suivre les exigences fournies par Canada Snowboard et doit organiser l'événement selon les normes de l'événement.

Les organisateurs d'événements doivent également se familiariser et se référer aux lignes directrices de Canada Snowboard pour les événements et les compétitions, aux [ICR](#) et aux [ICR de parasnowboard](#) de la Fédération internationale de ski et de snowboard (FIS), à la World Snowboard Federation ([WSF](#)) et à la World Snowboarding Points List ([WSPL](#)) selon les besoins.

## STRUCTURE DE TRAVAIL

---

Les associations provinciales et territoriales de snowboard (APTS) sont responsables des événements de la série APTS dans leur province. Canada Snowboard (CS) est responsable de tous les événements sanctionnés par les APTS. Ces événements sont organisés et gérés par un

comité organisateur local. Le mandat du comité organisateur local pour tout événement des APTS est d'aider à la coordination de la planification et de la mise en œuvre de l'événement.

Le département du développement du sport et du système de Canada Snowboard (CS) sera le principal point de contact pour l'APTS. Pour toutes les questions relatives à l'événement, veuillez envoyer un courriel à [events@canadasnowboard.ca](mailto:events@canadasnowboard.ca)

## COORDONNATEURS D'ÉVÉNEMENTS

---

Chaque APTS désignera un coordonnateur d'événements qui sera responsable de l'exécution et/ou de la gestion de tous les événements de sa série. L'événement doit être conforme aux [ICR de la FIS](#), au présent manuel et aux directives de CS.

- est responsable de la gestion de l'exécution de l'événement sur les pistes, de toute la logistique prévue pour l'entraînement et la compétition, des inscriptions, des quotas, des catégories d'âge, de la conception du parcours, des prix (argent) et du calendrier de l'événement, afin d'assurer un alignement adéquat entre le DLTA (développement à long terme de l'athlète) de CS, le programme d'alignement de la compétition et les politiques nationales actuelles.
- est responsable de la préparation et de l'entretien de tous les sites de compétition
- toute activité ne faisant pas partie des activités obligatoires mentionnées dans le présent accord de collaboration qu'elle souhaite intégrer à l'événement.
- est responsable de la prestation des installations et des équipements nécessaires au déroulement de la compétition. Ces installations et équipements comprennent, sans s'y limiter, les équipements de sécurité (clôtures), les équipements spécifiques au sport (stubbies, drapeaux, portes, clés de portes, exercices), les équipements d'entretien, les équipements de pointage électronique, le système de sonorisation, les motoneiges et les véhicules tout-terrain, les équipements de bureau, le bureau pour l'événement, les installations de dépistage des drogues, le centre des médias et les équipements de télécommunications.

## ORGANISMES DE SANCTION

---

### *Association provinciale et territoriale de snowboard (APTS)*

Tous les événements de la série APTS DOIVENT être approuvés par l'association provinciale ou territoriale de snowboard et sanctionnés par la Fédération canadienne de snowboard.

### *Fédération canadienne de snowboard (CS)*

Tous les événements de la série APTS DOIVENT être sanctionnés et approuvés par Canada Snowboard.

### *Fédération internationale de ski et de snowboard (FIS)*

Tous les événements FIS faisant partie de la série APTS devront être soumis par CS et approuvés par la FIS.

#### *Fédération mondiale de snowboard (WSF)*

Tous les événements de slope, demi-lune, Big Air et slaloms à virages, DOIVENT être conformes aux règles de la Fédération mondiale de snowboard ([WSF](#)) et à la World Snowboarding Points List ([WSPL](#)).

## À PROPOS DE LA SÉRIE APTS

---

Les événements de la série APTS sont organisés au niveau local et accueillent divers groupes d'âge et disciplines. Il peut y avoir un maximum de quatre (4) événements dans une discipline par jour et un maximum de 12 événements dans une saison. Les épreuves de disciplines séparées compteront comme une seule épreuve. Les épreuves de la série APTS peuvent également être sanctionnés par la FIS.

#### **Disciplines admissibles :**

- Alpin - Slalom géant parallèle | Para-slalom parallèle
- Alpin - Slalom parallèle
- Snowboard cross | Para-snowboard cross
- Freestyle - Demi-lune
- Freestyle - Slopestyle
- Freestyle - Big Air
- Rail Jam\*
- Slalom à virages | Para-slalom à virages
- Multidisciplinaire\*\*
- PARA

*\*Événement d'exposition - Tous les Rail Jams faisant partie des séries provinciales devront être approuvés par le coordonnateur principal des épreuves et des compétitions de Canada Snowboard*

*\*\*Événements de la série GROM - Stade 3 du DLTA*

#### **Catégories admissibles :**

L'APTS, en répondant à ses besoins locaux, déterminera le nombre de groupes d'âge utilisés lors d'un événement.

Remarque : les catégories peuvent être modifiées ou combinées à la discrétion du comité organisateur local mais doivent être discutées et approuvées lors de la réunion des entraîneurs avant le début de l'événement.

## Catégories de vitesse – Snowboardcross et snowboard alpin

CATÉGORIE D'ÂGE	ÂGE	Stade du DLTA
U9*	7 - 8 ans	3 / 4
U11*	9 - 10 ans	3 / 4 / 5
U13*	11 - 12 ans	3 / 4 / 5
U15*	13 - 14 ans	4 / 5
U20*	15 - 19 ans	4 / 5
20+*	20 ans et plus	4 / 5
FIS junior**	15 - 19 ans	4 / 5 / 6 / 7
FIS senior**	15 ans et plus	4 / 5 / 6 / 7

## Catégories Park & Pipe - Slopestyle, demi-lune, Big Air \*\*\*

CATÉGORIE D'ÂGE	ÂGE	Stade du DLTA
U9*	7 - 8 ans	3 / 4
U11*	9 - 10 ans	3 / 4 / 5
U13*	11 - 12 ans	3 / 4 / 5
U15*	13 - 14 ans	3 / 4
U18*	13 - 17 ans	4 / 5
18+*	18 ans et plus	4 / 5
FIS junior**	13 - 17 ans	4 / 5 / 6 / 7
FIS**	13 ans et plus	4 / 5 / 6 / 7

\*L'organisateur peut combiner les groupes d'âge en fonction du nombre de participants inscrits par groupe d'âge. *Veillez noter que si un athlète est « forcé » de monter à la catégorie supérieure en raison de la combinaison des catégories, il peut continuer à concourir dans sa catégorie d'âge régulière lors des compétitions suivantes, contrairement au choix personnel d'un athlète/entraîneur de monter dans la catégorie supérieure lors d'une compétition. Cet athlète évolue dans cette catégorie supérieure pour le reste de la saison.*

\*\*L'organisateur ne peut apporter aucune modification à ces catégories.

\*\*\* Air Nation Tour : Dans les arrêts NorAM ou les événements ayant un statut de championnat national, seuls les athlètes ayant une licence FIS sont autorisés à concourir. Toutefois, pour les championnats nationaux junior (13-17 ans), une licence FIS est recommandée. Les athlètes U13 (11-12 ans) et U11 (9-10 ans) seront également considérés comme admissibles pour les compétitions nationales junior.

\*\*\*\* Le nombre de participants aux finales reste le même, quel que soit le nombre d'athlètes FIS par rapport aux athlètes sans licence FIS. Lorsque des athlètes sans licence FIS participent aux finales, le nombre de participants n'est pas augmenté pour permettre à davantage d'athlètes FIS de participer aux finales.

\*\*\*\*\* L'âge des concurrents pour déterminer l'admissibilité à participer aux compétitions de la FIS sera exprimé en fonction de l'anniversaire que le concurrent célébrera au cours de l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) qui comprend le début de l'année de compétition de la FIS au cours de laquelle la compétition est prévue. L'année de compétition de la FIS commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de l'année civile suivante.

### Division para-snowboard

Stade du DLTA	ÂGE	VITESSE	PARK & PIPE
3*	Aucune restriction**	OUI	OUI
4*	Aucune restriction**	OUI	OUI
5	Aucune restriction**	OUI	NON
6	Selon les règles de l'IPC***	OUI	NON
7	Selon les règles de l'IPC***	OUI	NON

\*Les athlètes seront classés avec tous les autres athlètes (classement général) et dans des classements séparés avec d'autres athlètes adaptés, le cas échéant

\*\*Les athlètes doivent être accompagnés d'un moniteur CADS et/ou d'un entraîneur de CS

\*\*\*Les athlètes doivent faire partie de la structure de haute performance de Canada Snowboard

## RESPONSABILITÉS DE L'APTS ORGANISATRICE

---

L'organisateur est responsable de la préparation de tous les documents relatifs à la compétition (dans les deux langues officielles \*au besoin). Cela comprend, sans s'y limiter, le contenu du site Web, les communiqués de presse, les courriels aux athlètes, la signalisation sur place et la documentation imprimée pour les entraîneurs et les athlètes.

### **Guide de l'événement**

L'organisateur communique toutes les dates de la compétition avant le 1<sup>er</sup> novembre.

Toutes les informations pertinentes pour l'événement, telles que, mais sans s'y limiter : (doivent être disponibles au plus tard 5 semaines avant l'événement)

Informations sur la station et l'événement, inscription, admissibilité, frais d'inscription, billets de remontée, billets de remontée pour les entraîneurs, entraîneurs canadiens, prix, sanctions et règles, informations pour les principaux officiels, informations pour les bénévoles, politique de remboursement, calendrier de l'événement, informations sur l'hébergement, informations sur le transport.

### **Billets de remontées mécaniques**

L'organisateur fournira un billet de remontée à prix réduit pour les jours de compétition et les jours d'entraînement officiels.

### **Exigences en matière de calendrier**

Il s'agit d'une structure d'horaire de base par discipline. S'il s'agit d'un événement multidisciplinaire, l'organisateur doit suivre cette structure d'horaire pour toutes les disciplines. L'organisateur peut décider, en fonction du nombre d'athlètes, s'il souhaite organiser les qualifications et les finales le même jour ou des jours séparés.

- Option 1 :
  - Jour 1 - Entraînement officiel
  - Jour 2 - Qualifications
  - Jour 3 - Finales
- Option 2 :
  - Jour 1 - Entraînement officiel
  - Jour 2 - Qualifications + Finales
  - Jour 3 - Qualifications + Finales
- Option 3 - Slopestyle libre :
  - Jour 1 - Entraînement officiel
  - Jour 2 - Qualification
  - Jour 3 - Demi-finales
  - Jour 4 - Finales

### **Prix**

À la discrétion du comité organisateur local.

### **Remise des prix**

L'organisateur est responsable de la cérémonie de remise des prix et doit fournir les éléments suivants :

- Médailles
- Toile de fond
- Cadre pour toile de fond
- Badges de commanditaires

# SÉCURITÉ

---

## **Plan médical de la compétition**

Tous les organisateurs de compétition, en collaboration avec la station et les installations médicales locales, sont responsables de l'établissement d'un plan médical de compétition propre à chaque événement et DOIVENT le partager avec tous les entraîneurs avant la compétition (généralement pendant la réunion des entraîneurs). La santé et la sécurité de tous ceux qui participent à une compétition sont une préoccupation majeure. Cela inclut les concurrents ainsi que les bénévoles, les officiels, les travailleurs sur les parcours et les spectateurs. Les organisateurs de l'événement doivent suivre le guide médical de la FIS [ICI](#) et la liste de contrôle médicale de la FIS [ICI](#). Il doit y avoir au moins deux (2) membres du personnel de secours/premiers soins dans la zone de départ à tout moment pendant l'entraînement et la compétition.

## **Politique de gestion des risques**

Les organisateurs doivent partager la [Politique de gestion des risques](#) avec le reste du comité organisateur, les officiels, les entraîneurs, le personnel des événements de Canada Snowboard et le personnel de la station avant la compétition.

## **Casque pendant les compétitions**

Tous les athlètes, entraîneurs, juges, officiels et bénévoles doivent respecter la [politique de Canada Snowboard sur le port du casque](#).

## **Rapport et/ou dégagement en cas d'accidents, d'incidents et autorisation médicale**

Lorsqu'un membre de Canada Snowboard est blessé et nécessite des soins médicaux au cours d'une activité sanctionnée, un rapport se trouvant [ICI](#) doit être soumis à Canada Snowboard et à l'[association provinciale ou territoriale de snowboard](#) au plus tard dans les 24 heures suivant l'accident ou l'incident.

Si un athlète doit fournir un certificat médical avant de prendre part à des activités sanctionnées par Canada Snowboard, l'athlète peut soumettre la documentation [ICI](#).

# INSCRIPTION ET ADHÉSION

---

Toutes les inscriptions devront passer par la plateforme d'adhésion [Snow Reg](#).

Tous les athlètes, entraîneurs, officiels et juges devront avoir une [adhésion](#) active pour pouvoir participer à la compétition, travailler ou [faire du bénévolat](#) à un événement sanctionné par Canada Snowboard.

Tous les remboursements d'inscription devront être effectués conformément à la [politique de](#)

[remboursement](#) de Canada Snowboard.

### Frais d'inscription

L'organisateur doit proposer des tarifs de préinscription en ligne et encourager les athlètes à s'inscrire en ligne pour bénéficier des tarifs de préinscription en ligne.

Les tarifs de préinscription en ligne ne doivent pas dépasser une réduction de 15 % des frais d'inscription normaux.

La préinscription en ligne est clôturée au plus tard vingt (20) jours avant l'événement.

Tous les organisateurs d'Air Nation doivent suivre les directives relatives aux frais d'inscription :

	Air Nation	Air Nation Nationals	
	Open	Open	Junior
SlopeStyle	100 \$/compétition	120 \$/compétition	120 \$/compétition
Demi-lune	100 \$/compétition	120 \$/compétition	120 \$/compétition
Big Air	100 \$/compétition	120 \$/compétition	120 \$/compétition

Remarque\* : Il s'agit des frais d'inscription minimum - chaque organisateur a le droit de modifier les frais d'inscription de 15 %.

Remarque\*\* : Les combinaisons de frais devront être approuvées par le directeur des événements et des compétitions

Remarque\*\*\* : Il est recommandé de réduire le prix du billet de remontée pour les jours de compétition, si possible

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf si une note médicale est fournie avant le début de l'événement (24 h minimum) pour une blessure ou une maladie. Consultez la politique de remboursement [ICI](#)

### Exigences pour les athlètes

Tous les athlètes doivent respecter les exigences suivantes :

- Les athlètes doivent être membres de leur APTS respective
- Les athlètes qui souhaitent être inscrits sur la liste des concurrents de la FIS doivent avoir une licence FIS valide et une couverture médicale prolongée; une police d'assurance accident de sport (SAIP)
- Une licence FIS est requise pour tout athlète participant à des événements sanctionnés par la FIS. La licence doit être active avant de s'inscrire à un événement de la FIS et peut être achetée pendant votre renouvellement ou inscription d'[adhésion](#) au début de la saison. L'année de la licence FIS commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante. Si vous avez besoin d'une SAIP ou d'une licence FIS plus tard dans la saison, vous pouvez les acheter en mettant à niveau votre adhésion. La FIS exige que

tous les athlètes participant à des événements sanctionnés par la FIS obtiennent également une couverture SAIP.

- Les athlètes qui souhaitent concourir dans la catégorie OPEN doivent être âgés de treize (13) ans au 31 décembre de l'année de la compétition.
- Les athlètes qui souhaitent concourir dans la catégorie junior doivent avoir entre treize (13) et seize (16) ans au 31 décembre de l'année de la compétition.
- Les athlètes qui participent à un événement Air Nation doivent être représentés à la réunion des entraîneurs par un entraîneur certifié.

Remarque\* : Tous les athlètes DOIVENT se conformer à la Politique concernant les casques de Canada Snowboard [ICI](#)

Remarque\*\* : Tous les athlètes DOIVENT suivre le protocole et les directives de Canada Snowboard en matière de commotions cérébrales [ICI](#)

### **Exigences pour les entraîneurs**

Tous les entraîneurs canadiens doivent respecter les exigences suivantes :

- Tous les entraîneurs canadiens participant à des événements doivent s'inscrire et satisfaire aux Normes minimales de certification des entraîneurs
  - Certification minimale d'initiation à la compétition avancée
  - Les entraîneurs qui ne sont pas à ce niveau peuvent contacter [coach@canadasnowboard.ca](mailto:coach@canadasnowboard.ca) et élaborer un plan pour répondre aux exigences ou bénéficier d'une exemption
- Tous les entraîneurs doivent représenter leurs athlètes à la réunion des entraîneurs; les athlètes sans entraîneur peuvent être représentés par un autre entraîneur.

Remarque\* : Tous les athlètes DOIVENT se conformer à la Politique canadienne du casque de surf des neiges - [ICI](#)

Remarque\*\* : Tous les athlètes DOIVENT suivre le protocole et les directives de Canada Snowboard en matière de commotions cérébrales [ICI](#)

### **Adhésion des officiels et des juges**

TOUS les officiels, les bénévoles et les juges sur place lors d'un événement doivent avoir une [adhésion](#) en règle auprès de Canada Snowboard par l'entremise de leur APTS respective, sinon ils ne seront pas admis sur le parcours.

En sanctionnant un événement ou une compétition, Canada Snowboard assume tout risque de responsabilité pour l'événement en question et pour toutes les personnes qui y participent.

Afin que Canada Snowboard puisse se protéger, protéger les APTS et toutes les autres parties, elle doit s'assurer que toutes les personnes présentes sur le parcours (athlètes, entraîneurs, officiels, juges, etc.) ont une adhésion en règle afin de s'assurer qu'elles sont couvertes par la couverture de responsabilité fournie. Il n'y a pas d'option de retrait et Canada Snowboard ne peut pas assumer le risque pour les personnes non assurées directement impliquées.

Les officiels et les juges devront s'inscrire aux événements auxquels ils ont l'intention de participer par l'intermédiaire de la plateforme d'adhésion [Race Roster](#).

Les officiels et les juges sont considérés comme étant à risque car ils travaillent dans les éléments, à proximité de l'activité de l'événement, grimpent sur des échafaudages, se tiennent dans des zones dangereuses, etc.

En achetant votre adhésion et en payant les frais y afférents à CS, vous bénéficierez d'une couverture de responsabilité civile pour toute activité sanctionnée pendant la saison, vous aurez la possibilité de vous inscrire à des cours ou de poursuivre votre développement professionnel, et vous aurez accès aux offres de CS Shred Hookups.

Veillez à acheter/renouveler votre [adhésion](#) au début de chaque saison afin d'éviter toute lacune dans la couverture ou d'arriver à un événement sans couverture.

[Les officiels de niveau 1](#) qui donnent un coup de main lors d'événements à titre non rémunéré ont besoin d'une adhésion de BÉNÉVOLE (frais d'adhésion de 0,00 \$) avec « BASIC Shred Hookups ».

Les délégués techniques canadiens de la FIS, les officiels certifiés de niveau 2 et de niveau 3 lors d'événements nécessitent une adhésion d'OFFICIEL (frais d'adhésion de 5,00 \$) avec FULL Shred Hookups ».

Tous les juges certifiés et actifs doivent avoir une adhésion de JUGE (frais d'adhésion de 5,00 \$) avec « FULL Shred Hookups ».

## PERSONNEL CLÉ DE L'ÉVÉNEMENT, EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES

---

- Délégué technique - Membre du jury
- Chef de compétition - Membre du jury
- Arbitre (PSL | PGS) - Membre du jury
- Chef d'arrivée (Snowboard Cross) - Membre du jury
- Juge en chef (demi-lune, Slopestyle, Big Air) - Membre du jury
- Juges
- Chef de parcours (Snowboard cross et Snowboard alpin) - Membre du jury
- Chef du Pipe/Slopestyle/Big Air (demi-lune, Slopestyle, Big Air)
- Concepteur du parcours
- Personnel de départ et d'arrivée
- Entraîneur de connexion
- Comité d'organisation local - Coordonnateur de l'événement/Administrateur de la compétition
- Officiels et bénévoles
- Annonceur

### **Délégué technique**

Le coordonnateur canadien des délégués techniques de la FIS - doit désigner le délégué technique pour les événements.

Tout problème ou préoccupation concernant le délégué technique doit être adressé au coordonnateur canadien des délégués techniques de la FIS et au coordonnateur principal des événements et des compétitions de CS.

### **Chef de compétition**

Le chef de compétition supervise le travail de tous les officiels de parcours, convoque les réunions du comité de compétition pour l'examen des questions techniques et agit généralement comme président des réunions des entraîneurs après avoir consulté le représentant CS, le délégué technique de la FIS et/ou le délégué technique de Canada Snowboard.

### **Arbitre**

L'arbitre consignera les rapports du chef des juges de porte concernant les infractions aux règles et les fautes de porte à la fin de chaque descente ou phase et à la fin de la compétition - en vérifiant, signant et affichant le procès-verbal de l'arbitre immédiatement après chaque descente ou phase sur le tableau d'affichage officiel.

Le procès-verbal de l'arbitre comprendra une liste avec les noms des concurrents disqualifiés, les numéros des portes où les fautes ont été commises, le numéro de la règle qui a conduit aux disqualifications et l'heure exacte à laquelle les disqualifications ont été affichées avec l'heure limite exacte pour les contestations.

### **Chef d'arrivée (Snowboard Cross)**

Le chef d'arrivée est responsable de l'organisation et de la supervision de la zone d'arrivée et des juges de la ligne d'arrivée. Le chef d'arrivée acceptera les contestations dans la zone d'arrivée. Le chef d'arrivée doit signaler immédiatement toute contestation aux autres membres du jury.

### **Juge en chef / Juges (demi-lune, Slopestyle, Big Air)**

Le comité canadien des juges, pour le niveau de la compétition qu'il contrôle, doit certifier le juge en chef. Le juge en chef est responsable de la gestion du panel de juges.

Les fonctions du juge en chef sont les suivantes :

- Surveiller l'estrade pour les juges
- Organiser une réunion des juges avant le premier jour de la compétition
- Choisir le juge qui jugera chaque catégorie/élément
- Communiquer et coordonner entre les juges
- Fournir aux juges le matériel et les fournitures nécessaires
- Organiser le travail des juges
- Approuver la construction de l'aire de compétition de freestyle
- Agir en tant que juge, si nécessaire
- Faire partie du jury
- Vérifier l'horaire et le format avec le chef de compétition, le délégué technique et l'organisateur
- Communiquer avec le surveillant de la ligne de départ concernant le départ des athlètes
- Avant l'événement, vérifier la visibilité de l'estrade des juges et les possibles perturbations de la vue des juges causées par les médias

- Contrôler les notes des juges, donner des conseils pour les changements et superviser le résultat final (certifier les résultats)
- Appeler la patrouille de sécurité si nécessaire

Il est nécessaire d'avoir un minimum de quatre (4) juges certifiés et un (1) juge en chef certifié; si pour une quelconque raison nous devons diviser le panel de juges, un juge supplémentaire (cinq juges et un juge en chef). Dans le cas d'un panel divisé, les rails et les sauts doivent être séparés et jugés en deux sections.

Le coordonnateur des juges canadiens désigne les juges pour les événements. Tout problème ou préoccupation concernant les juges doit être adressé au [coordonnateur des juges canadiens](#).

### **Entraîneur de connexion**

L'entraîneur de connexion sera désigné par le chef de compétition ou le représentant de CS (pour Air Nation et Speed Nation) lors de la première réunion des entraîneurs. L'entraîneur de connexion sera la ligne de communication directe entre le jury et les entraîneurs.

### **Comité d'organisation local - Coordonnateur de l'événement/Administrateur de la compétition**

Chaque APTS désignera un coordonnateur d'événements qui sera responsable de l'exécution et/ou de la gestion de tous les événements de sa série APTS. L'événement doit être conforme aux règlements de la FIS, au présent manuel et aux directives de CS.

L'organisateur doit disposer d'un plan détaillé du personnel quinze (15) jours avant le début de l'événement.

L'organisateur est responsable des honoraires, des voyages, des repas et de l'hébergement de tout le personnel, à l'exclusion des bénévoles.

L'organisateur doit consulter le département du développement du sport et du système de Canada Snowboard (CS) pour la nomination du chef de compétition, des juges et du délégué technique pour les événements.

### **Officiels et bénévoles**

L'organisateur est responsable de trouver des bénévoles qualifiés pour les journées d'entraînement et de compétition, conformément au [Programme des officiels de Canada Snowboard \(POCS\)](#). Pour plus de détails sur le Programme des officiels, visitez le [site Web de Canada Snowboard](#).

Remarque : Tous les membres du personnel, les bénévoles et les officiels DOIVENT suivre les directives de Canada Snowboard sur la sécurité dans le sport ainsi que la politique de Canada Snowboard sur le port du casque, et être membres de l'APTS locale.

### **Annonceur**

L'organisateur doit fournir un annonceur (bilingue, si possible) pour l'événement. L'annonceur doit avoir une grande connaissance du snowboard et des disciplines de snowboard freestyle. Une liste détaillée de tous les partenaires de l'événement ainsi que de l'information pertinente sur l'événement et des biographies d'athlètes doivent être fournies à l'annonceur.

# ADMINISTRATION DE L'ÉVÉNEMENT

---

## **Bureau de l'événement**

Le bureau de l'événement doit être situé sur le lieu de l'événement ou à proximité et doit disposer des éléments suivants :

- Wi-Fi protégé par mot de passe pour le personnel/les officiels/les médias
- Tables et chaises

Il doit s'agir d'un espace fermé où le personnel, les officiels et les bénévoles peuvent laisser leurs affaires personnelles et où peuvent se tenir les réunions des entraîneurs.

## **Réunions des entraîneurs**

La réunion des entraîneurs se tiendra avant chaque compétition et comprendra de l'information sur les aspects organisationnels de la compétition, y compris, mais sans s'y limiter, les prévisions météorologiques, les membres du jury, l'heure de la compétition, le lieu de la compétition, le format et l'ordre de départ. Les modifications officielles aux règles du manuel imprimé doivent également être diffusées.

## **Liste de départ**

La liste de départ doit contenir toute l'information générée par la plateforme d'adhésion, ainsi que l'information requise pour le niveau de la compétition. Une liste de départ non officielle doit être mise à la disposition de tous les entraîneurs immédiatement après le tirage au sort. En cas d'erreur, le jury doit être informé dans un délai de 15 minutes. S'il est confirmé qu'il y a une erreur dans la liste de départ, il doit y avoir un nouveau tirage au sort. Après 15 minutes, la liste de départ devient officielle et doit être distribuée immédiatement à tous les officiels, entraîneurs, concurrents, personnel de la télévision, des médias et VIP, le cas échéant.

## **Résultats et distribution**

Les résultats officiels doivent être approuvés par le délégué technique de la FIS, le juge en chef et le coordonnateur de la série APTS qui supervise l'événement. Les directives et instructions pour la soumission sont disponibles [ICI](#)

Les résultats officiels doivent être transmis au représentant de Canada Snowboard, sous la responsabilité du coordonnateur des événements de l'APTS ou de l'officiel principal responsable.

Toutes les compétitions provinciales et territoriales de la FIS seront soumises en tant qu'événement régional de la WSF. Les résultats DOIVENT être soumis en une seule fois. Les résultats ne peuvent en aucun cas être divisés en catégories distinctes, cela ne sera pas accepté.

La World Snowboarding Points List suivra les lignes directrices énoncées [ICI](#). Les résultats doivent être envoyés par courriel à [events@canadasnowboard.ca](mailto:events@canadasnowboard.ca) et seront soumis par le représentant de Canada Snowboard.

### Communication d'informations officielles

Délégué technique

L'information ou les communications officielles DOIVENT être examinées par le délégué technique et comporter sa signature.

Tableaux d'information

Il peut y avoir deux (2) tableaux officiels d'annonces et de communications à chaque compétition. Un tableau sera placé dans le bureau de l'événement pour l'affichage des communications officielles; les changements officiels du manuel imprimé et l'annonce des réunions des entraîneurs. L'autre, destiné aux annonces officielles de la compétition, sera placée dans la zone d'arrivée.

## PÉNALITÉS, DISQUALIFICATION, CONTESTATIONS ET SANCTIONS

---

Pour les règles complètes et les plus récentes, se référer aux règlements de la section [ICR](#) de la FIS énumérés :

2029 - 2030 Pénalités/sanctions et disqualifications/sanctions

2032 - 2037 Contestations : Types, soumission, délais, formulaires, autorisation, règlement et droit de recours

6608 Pénalités, sanctions et disqualifications

### Coût pour la contestation

A	La liste de départ	100 \$	Avant la fin de la réunion de capitaines d'équipe	Jury	Affiché sur le tableau d'affichage officiel
B	Le parcours	100 \$	30 minutes après le début de l'inspection ou avant l'entraînement	Jury	Annoncé et affiché sur le tableau d'affichage officiel
C	Disqualification	100 \$	15 minutes après l'affichage officiel*	Jury	Annoncé et affiché sur le tableau d'affichage officiel

D	Chronométrage et calcul	100 \$	15 minutes après l'affichage officiel*	Jury	Annoncé et affiché sur le tableau d'affichage officiel
E et F	Listes de résultats/décisions du jury	100 \$	24 heures après la compétition	Représentant de CS	Communiqué par courriel

Le dépôt sera rendu à l'entraîneur si la contestation est maintenue, sinon il sera conservé par l'organisme de sanction.

### **Formes de contestation**

#### En personne (A, B, C, D)

Les contestations doivent être adressées à l'un des membres du jury pendant la compétition et pendant les délais de contestation. Les membres du jury partagent la procédure de contestation lors de la réunion des entraîneurs la veille.

#### Par écrit (A, F)

Les contestations doivent être soumises par écrit, par courriel à l'adresse [events@canadasnowboard.ca](mailto:events@canadasnowboard.ca)

#### Invalide

Une contestation qui n'est pas soumise dans le délai requis ou sans dépôt n'est pas valable à sa réception. Toute contestation contre un autre athlète est nulle. Une exception existe en snowboard cross

#### Autorisation

Seuls les entraîneurs certifiés de Canada Snowboard ayant une adhésion en règle sont autorisés à présenter une contestation (A, B, C, D).

#### Bénéficiaire

Pendant l'événement, toutes les contestations (A, B, C, D) doivent être adressées au jury de la compétition. Après l'événement, toutes les contestations (E, F) doivent être adressées au représentant de Canada Snowboard

### **Règlement des contestations**

#### Responsabilité

Le jury a la responsabilité d'émettre une décision sur les contestations. Ils annoncent lors de la réunion des entraîneurs l'heure et le lieu de ces déterminations.

### Preuves

Pour prendre sa décision, le jury s'appuie sur les déclarations des officiels qui ont travaillé lors de la compétition et d'autres personnes qui, selon lui, disposent d'informations pertinentes.

### Décision finale - A, B, C, D

Seuls les membres du jury seront présents lorsqu'ils prendront une décision finale sur une contestation. Le délégué technique national, le délégué technique de la FIS ou l'officiel canadien majeur agira comme président de ces réunions. Un procès-verbal de toutes les décisions du jury sera rédigé pour chaque phase de la compétition et envoyé à Canada Snowboard dans le cadre du rapport de l'événement (rapport du délégué technique, le cas échéant). La décision requiert la majorité de tous les membres votants du jury. Qu'ils soient présents ou non.

## **EXIGENCES DU TERRAIN**

---

Tous les parcours de l'APTS devront respecter les directives relatives au terrain :

### SlopeStyle

Un parcours de slopestyle doit comporter au moins deux (2) sections de saut et deux (2) sections de rail.

Taille du saut :

- Entre 35 et 40 pieds - petit côté
- Entre 40 et 45 pieds - grand côté

L'organisateur doit prévoir deux décollages différents (les deux décollages doivent avoir le même atterrissage, si possible).

Idéalement, le parcours complet devrait pouvoir être visualisé d'un seul point de vue. Si cela n'est pas possible, les rails et les sauts doivent être séparés en sections qui peuvent être vues d'un seul point de vue pour un jugement approprié.

### Demi-lune

Un parcours de demi-lune doit avoir une hauteur de mur de 18 ou 22 pieds.

### Big Air

Une épreuve de big air ne peut être organisée que sur un saut de 55 pieds (même saut pour les femmes et les hommes)

### Disciplines alpines (PGS et PSL)

Pente recommandée : 40 m de large, 120-200 m de dénivelé, 550 m de long. Des directives détaillées sur le terrain peuvent être trouvées [ICI](#).

## SBX

Des directives détaillées sur le terrain peuvent être trouvées [ICI](#).

## COORDONNÉES

---

Le département du développement du sport et du système de Canada Snowboard (CS) sera le principal point de contact pour toutes les questions relatives à la série APTS - écrivez à [events@canadasnowboard.ca](mailto:events@canadasnowboard.ca).

**Comité des officiels** | [officials@csf.ca](mailto:officials@csf.ca)

